

Date de dépôt : 26 juillet 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Fabiano Forte, Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon, Nelly Guichard, Pascal Pétroz, Didier Bonny, Mario Cavaleri, Michel Forni et François Gillet visant à créer un commissariat virtuel pour déposer plainte pour des délits mineurs

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- *le travail administratif toujours plus important des forces de police;*
 - *que certains dépôts de plainte pour des délits mineurs peuvent encombrer les postes de police;*
 - *les expériences tant italiennes que belges et, plus récemment, françaises,*
- invite le Conseil d'Etat*

à créer un commissariat virtuel permettant à la population de déposer plainte, via internet, pour des délits mineurs.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La création d'un commissariat virtuel exploité par la police cantonale genevoise est toujours une idée d'actualité.

La police cantonale bernoise a lancé un projet de poste de police virtuel qui a été repris en 2010 par la Confédération et certains cantons (Berne, Zürich et Saint-Gall) dans le programme d'harmonisation de l'informatique policière suisse (HIP).

Le concept initial était très ambitieux. Il prévoyait une permanence, des bases de documentation pour le public et d'autres prestations que le simple dépôt de plainte en ligne. Lorsque les coûts de la solution (plusieurs millions) ont été mis en rapport avec les gains attendus et la plus-value des prestations fournies, le périmètre a été réduit.

Le projet se limite désormais à un guichet électronique destiné aux dépôts de plaintes et à l'envoi d'informations à la police. A plus long terme, des évolutions seront possibles afin d'atteindre l'objectif maximal initialement prévu.

Le dépôt de plainte porte sur des infractions mineures. Trois formulaires sont développés à cet effet :

- vol de cycles;
- vol / perte de plaques d'immatriculation de véhicules;
- graffitis.

La mise en production est prévue pour le mois de février 2013.

Il apparaît opportun d'attendre les résultats qui seront obtenus. Si ceux-ci sont bons un investissement genevois pourra être envisagé. Cette approche est aussi celle adoptée par nos voisins vaudois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER